

Image not found or type unknown



Congés payés posés après préavis

Par **lolila**, le **26/03/2015** à **13:28**

Bonjour,

J'aimerais savoir ce qu'il advient de Cp posés et validés en aout lorsque l'on démissionne et que le préavis se termine avant? Sont-ils payés comme ceux acquis et non posés ds le solde de tout compte?

Je vous remercie

Par **janus2fr**, le **26/03/2015** à **13:46**

Bonjour,

Les congés acquis et non pris sont payés, peu importe qu'ils aient été posés pour une date ultérieure à la rupture du contrat de travail.